



# Revue de presse



Dimanche 19 Janvier 2025

**EL MOUDJAHID**  
LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

[Faïd, à propos du financement de l'économie : «Il faut diversifier les ressources»](#)



« Bien que le paysage des sociétés de Capital Investissement en Algérie soit relativement riche et diversifié, des efforts restent à fournir pour instaurer des mécanismes de gestion et de gouvernance efficaces », a affirmé, Laaziz Faïd, ministre des Finances.



## **De nouveaux services en 2025 : La finance islamique fait son marché**

Le Crédit populaire algérien s'apprête à lancer une carte islamique «Bayn Bank», qui permet le paiement différé pour les salariés domiciliés auprès de la banque, dans un service similaire à celui destiné aux détenteurs de cartes bancaires avec comptes classiques, que la banque a lancé il y a quelques jours.

Aussi, le financement automobile se poursuivra par versements échelonnés selon des formules conformes à la Charia'a au cours de l'année 2025, en fonction de la disponibilité des véhicules dans les usines. Le chef de département de la finance islamique au CPA a déclaré à ce sujet que la banque a lancé une nouvelle vague de transformations sur la scène de la finance islamique au début de cette année et annoncé le financement immobilier avec profit des marges soutenues par le Trésor public à un taux commençant à 3 % et pouvant atteindre 5 %, dans une démarche qui, selon lui, remodelera la relation entre les citoyens et l'État sur le marché du logement.



## **Perspectives économiques : L'Algérie entame une nouvelle ère**

L'Algérie s'inscrit dans une dynamique durable, soutenue par un marché pétrolier en forte croissance. Cette tendance consolide la position de l'Algérie en tant qu'acteur énergétique majeur sur le continent africain, où elle se maintient au rang de troisième producteur, avec une production quotidienne de 1,2 million de barils.

Portée par la hausse constante des prix du pétrole, cette performance ouvre des perspectives prometteuses pour accélérer la transformation économique du pays et renforcer sa compétitivité à l'échelle internationale. Cette conjoncture remarquable résulte d'une constellation unique de facteurs structurels et conjoncturels.

## Diversification du financement de l'économie nationale : Une feuille de route pour développer le capital-investissement



Une nouvelle feuille de route précise devra être mise en place pour développer l'activité de capital-investissement en Algérie, comme mode de financement des entreprises en développement, a fait valoir le ministre des Finances, LaâzizFaïd, lors d'une récente réunion d'évaluation de cet important segment financier, appelé désormais à tenir un rôle plus prépondérant dans la diversification des sources de financement de l'économie nationale.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## Loi de finances 2025 : mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie

La loi de finances 2025 prévoit des mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie, à travers l'institution de plusieurs taxes et redevances pour alimenter le Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques, un fonds public d'aide à la production cinématographique en Algérie.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **DGI: prorogation du délai de souscription de la déclaration définitive de l'IFU de l'exercice 2024 jusqu'au 30 janvier**

La Direction Générale des Impôts (DGI) a annoncé, samedi dans un communiqué, la prorogation du délai de souscription de la déclaration définitive de l'impôt forfaitaire unique (IFU) de l'exercice 2024 jusqu'au 30 janvier 2025.

"La DGI porte à la connaissance des contribuables soumis à l'Impôt forfaitaire unique, que le délai de souscription de la déclaration définitive (G12 Bis) du chiffre d'affaires ou des recettes professionnelles, est prorogé jusqu'au 30 janvier 2025, et ce, pour garantir la satisfaction des obligations fiscales dans les meilleures conditions", a-t-elle précisé.



## **Prévisions de la banque mondiale : Tâche difficile pour les économies en développement**

«Alors même que l'économie mondiale se stabilisera au cours des deux prochaines années, la dynamique de rattrapage des économies en développement sur les niveaux de revenu des économies avancées va marquer le pas », indique la Banque mondiale dans un nouveau rapport.

Dans un contexte marqué par «le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024 ». Dans les économies en développement, « la croissance se consolidera autour de 4 % au cours des deux prochaines années, mais cette performance, en deçà des niveaux pré-COVID, ne sera pas suffisante pour permettre les progrès nécessaires à la réduction de la pauvreté et, plus largement, à la réalisation des objectifs de développement ».



## [Contribuables soumis à l'IFU : Les délais de déclarations du chiffre d'affaires annuel prorogés](#)

La Direction Générale des Impôts (DGI) a diffusé, ce samedi, un communiqué dans lequel elle informe l'ensemble des contribuables, soumis à l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) que le délai pour la déclaration finale de l'IFU, « Formulaire Série G 12 bis », relative au chiffre d'affaires ou aux revenus professionnels, a été prolongé jusqu'au 30 janvier 2025. Cette mesure a été prise pour permettre aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales dans les meilleures conditions, précise la même source.



## [Le ministère des Finances veut dynamiser le capital-risque](#)

### [Développement du capital-investissement](#)

Le ministre des Finances a présidé mercredi une réunion stratégique avec les directeurs généraux des sociétés de capital-investissement et des banques publiques actionnaires, en présence du directeur général du Trésor et de la Comptabilité, pour examiner l'état du secteur et définir les moyens de son renforcement.



## [Les réserves de change ont atteint 89,83 milliards de dinars](#)

### [Situation de la Banque d'Algérie au 30 novembre 2024](#)

L'Algérie a affiché durant l'année 2024, des statistiques économiques favorables qui sont d'ailleurs la traduction d'une augmentation notable de ses réserves nettes de change. Selon la dernière situation de la Banque d'Algérie au 30 novembre 2024 qui vient d'être publiée au dernier numéro du Journal Officiel en date du 7 janvier 2025, les réserves de change ont atteint 89,83 milliards de dinars.





## **Prorogation du délai de souscription de la déclaration définitive de l'IFU**

La DGI a annoncé, samedi, la prorogation du délai de souscription de la déclaration définitive de l'impôt forfaitaire unique (IFU) de l'exercice 2024 jusqu'au 30 janvier 2025.

« La DGI porte à la connaissance des contribuables soumis l'Impôt forfaitaire unique, que le délai de souscription de la déclaration définitive (G12 Bis) du chiffre d'affaires ou des recettes professionnelles, est prorogé jusqu'au 30 janvier 2025, et ce, pour garantir la satisfaction des obligations fiscales dans les meilleures conditions», a précisé la Direction Générale des Impôts dans un communiqué.



## **Les prévisions du FMI de la croissance mondiale révisées à la hausse**

Le Fonds monétaire international (FMI) a révisé ses prévisions de croissance mondiale en 2025 à 3,3%, soit 0,1 point de pourcentage de plus que sa projection d'octobre 2024.

Cette amélioration ressort des perspectives, mises à jour de l'institution, de l'économie mondiale publiées vendredi dans un rapport du World Economic Outlook,(WEO).



## **Loi de finances 2025 : mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie**

La loi de finances 2025 prévoit des mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie, à travers l'institution de plusieurs taxes et redevances pour alimenter le Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques, un fonds public d'aide à la production cinématographique en Algérie.



## Véhicules de moins de 3 ans

### En attendant les usines de montage...

Les voitures importées avant le 1er janvier 2025 ne seront pas soumises aux paiements additifs.

En attendant la nouvelle loi, l'importation de véhicules de moins de 3 ans est toujours autorisée, depuis 2023 d'ailleurs. Mais la nouvelle restriction, en relation avec la loi de finances 2025, réside dans la revente de ces véhicules, sauf dans la mesure où le propriétaire paie les avantages fiscaux. Plus concrètement, les véhicules importés avant le 1er janvier 2025 ne sont pas concernés par ces nouvelles mesures, même si la carte grise n'a pas encore été délivrée ou suspendue provisoirement par leur commune.



## Le pétrole s'essouffle avant l'investiture de Trump

### Le Brent «casse» la barre des 80 dollars

Les cours de l'or noir ont, cependant, terminé la semaine achevée le 17 janvier en baisse.

Après un départ de cotation hebdomadaire en fanfare, les prix du pétrole ont évolué en montagnes russes. Ils ont toutefois réussi malgré trois contre-performances à inscrire deux séances de hausse qui leur ont permis de gagner plus d'un dollar par rapport à la clôture du 17 janvier. Ce qui a permis au baril de Brent de casser la barre des 80 dollars. Conséquence d'une première séance de cotation hebdomadaire euphorique.

## [Selon la Banque mondiale: La croissance mondiale stable en 2025 et 2026 mais à un niveau qui reste faible](#)

La croissance mondiale devrait rester stable cette année et l'année prochaine, mais à un niveau qui reste historiquement faible, a estimé la Banque mondiale (BM) qui s'inquiète en particulier du rythme relevé dans les pays en développement.

Selon son rapport de prévision sur l'économie mondiale, la croissance devrait atteindre 2,7 % ces deux prochaines années, totalement en ligne avec l'année écoulée, un niveau qui reste inférieur à ce qu'il était avant la pandémie de Covid-19. Plus encore, les prévisions de croissance pour les pays en développement devraient être les plus faibles enregistrées depuis 2000, à un niveau «inférieur à ce qui serait nécessaire pour réduire la pauvreté et atteindre les principaux objectifs de développement mondiaux», s'est inquiété l'institution.



### قانون المالية 2025 يخصص تدابير جبائية لفائدة الصناعة السينماتوغرافية

خصص قانون المالية لسنة 2025 الصادر في العدد رقم 84 من الجريدة الرسمية, تدابير جبائية لفائدة الصناعة السينماتوغرافية في الجزائر, تتعلق بتحصيل عدة رسوم لفائدة "الصندوق الوطني لتطوير الصناعة السينماتوغرافية وتقنياتها", وذلك بهدف دعم هذه الصناعة الثقافية الوطنية وترقيتها.

وجاء في المادة 117 لقانون المالية لسنة 2025, الذي وقع عليه رئيس الجمهورية, السيد عبد المجيد تبون, أنه تعدل وتتم أحكام المادة 63 من قانون المالية التكميلي لسنة 2010, المعدلة والمتممة, بحيث تنص على إنشاء رسم للإشهار يطبق على رقم الأعمال المحقق في إطار النشاط الإشهاري, ويستحق الرسم شهريا على كل شخص يحقق رقم أعمال متصل بأشغال الاشهار, ويحدد معدله بـ 2 بالمئة.

### المديرية العامة للضرائب: تمديد أجل اكتتاب التصريح النهائي للضريبة الجزائرية الوحيدة لسنة 2024 الى 30 يناير الجاري

أعلنت المديرية العامة للضرائب في بيان لها, اليوم السبت, عن تمديد أجل اكتتاب التصريح النهائي للضريبة الجزائرية الوحيدة لسنة 2024 الى غاية 30 يناير الجاري.

و جاء في البيان "تنهي المديرية العامة للضرائب الى علم جميع المكلفين الخاضعين للضريبة الجزائرية الوحيدة أنه تم تمديد أجل اكتتاب التصريح للضريبة الجزائرية الوحيدة (سلسلة ج 12 مكرر) لرقم الأعمال و المداخيل المهنية, الى غاية 30 جانفي 2025, من أجل السماح بالوفاء بالالتزامات الجبائية في أحسن الظروف".



## بلاغ هام من المديرية العامة للضرائب

وأنتهت المديرية العامة للضرائب إلى علم جميع الخاضعين للضريبة الجزائرية الوحيدة “أنه تم تمديد أجل اكتتاب التصريح النهائي للضريبة الجزائرية الوحيدة (سلسلة ج 12 مكرر) لرقم الأعمال أو المداخل المهنية، الى غاية 30 جانفي 2025، من أجل السماح الوفاء بالتزامات الجبائية في أحسن الظروف.”



## تدابير جبائية لفائدة الصناعة السينماتوغرافية في الجزائر

وأما في باب النفقات، فيشير ذات المصدر إلى الإعانات الموجهة للإنتاج السينمائي وتوزيعه واستغلاله وتجهيزه، مخصصات للمؤسسات تحت الوصاية بموجب مقرر من الوزير المكلف بالثقافة بعنوان النفقات المرتبطة بالعمليات الموكلة إليها.

وأشارت أيضا المادة 222، في هذا الباب، إلى أن تنفيذ العمليات المالية بعنوان هذا الصندوق يتم تحت رقابة الإدارة المركزية للوزارة المكلفة بالثقافة، مع احترام الإجراءات التنظيمية المعمول بها، بعد اكتتاب دفتر الشروط الذي يحدد مسؤوليات وحقوق والتزامات كل الأطراف، كما أشارت إلى أن الوزير المكلف بالصناعة السينماتوغرافية هو الأمر بالصرف لهذا الحساب.



## تمديد أجل اكتتاب التصريح النهائي للضريبة الجزائرية الوحيدة

أعلنت المديرية العامة للضرائب في بيان لها، اليوم السبت، عن تمديد أجل اكتتاب التصريح النهائي للضريبة الجزائرية الوحيدة لسنة 2024 الى غاية 30 يناير الجاري.

[أبرز المؤشرات الإيجابية لاقتصادها.. التقرير الاقتصادي العربي الموحد:](#)

### [الجزائر رائدة في الطاقة والفلاحة والأشغال العمومية](#)

تضمّن التقرير الاقتصادي العربي الموحد لصندوق النقد العربي في إصداره الأخير، عدة مؤشرات إيجابية عن الاقتصاد الجزائري في المجالات الاقتصادية والمالية على المستويين الكلي والقطاعي، حيث صنّفت الجزائر ضمن أهم الاقتصادات العربية في عدة مجالات.

حملت الوثيقة السنوية التي اطلعت "المساء" عليها أمس، والتي حللت الوضع الاقتصادي للدول العربية في العام 2023، أهم المؤشرات التي طبعت اقتصادات الدول العربية ومن بينها الجزائر، التي سجلت - وفقا للتقرير - النسبة القصوى عربيا من حيث متوسط معدل الاستثمار مقارنة بالنتائج المحلي الإجمالي بالأسعار الجارية، بحوالي 37 بالمائة في حين قدر المعدل الإجمالي للدول العربية 25 بالمائة. كما كانت الجزائر ضمن ثلاثة بلدان عربية فقط شهدت ارتفاعا في الدعم الحكومي للمواد الغذائية، بينما انخفض في غالبية باقي دول المنطقة.

## FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE PAR LE CAPITAL – INVESTISSEMENT

# La feuille de route de Faid

**Le recours au capital-investissement pour mieux répondre aux besoins de l'économie est appelé à croître. Avant d'y arriver, un diagnostic établi par le ministère des Finances met l'accent sur les défis que rencontrent les sociétés de capital-investissement en matière de gouvernance, de management et de formation. Laaziz Faid a demandé aux responsables de ces sociétés l'établissement d'une feuille de route précise permettant la mobilisation de financements alternatifs aux financements bancaires.**

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Appelées à prendre une part plus importante dans le financement de l'économie, les sociétés de capital-investissement doivent identifier les moyens leur permettant de relever ce défi en mettant en œuvre une feuille de route. Des instructions ont été données, dans ce sens, à leurs premiers responsables au cours d'une réunion présidée par le ministre des Finances et à laquelle ont pris part les directeurs généraux des sociétés de capital-investissement, ceux des banques publiques actionnaires de ces sociétés, ainsi que le directeur général du Trésor et de la comptabilité. Une réunion consacrée à «l'examen de l'état des lieux de l'activité de capital-investissement et à identifier les voies de son renforcement pour mieux répondre aux besoins de financement de l'économie nationale» et qui a permis d'identifier les défis auxquels sont confrontées les sociétés de capital-

investissement, notamment en matière de gouvernance, de management et de formation mais également les insuffisances devant être corrigées. Laaziz Faid a réaffirmé, au cours de cette réunion, «l'importance stratégique accordée à l'amélioration et à la diversification des modalités de financement de l'économie, en insistant sur le rôle grandissant que doivent assumer les sociétés de capital-investissement dans la mobilisation des financements d'appoint alternatifs aux financements bancaires», ajoutant que «bien que le paysage des sociétés de capital-investissement en Algérie soit relativement riche et diversifié, des efforts restent à fournir pour instaurer des mécanismes de gestion et de gouvernance efficaces» dans le cadre des «réformes multidimensionnelles engagées par le pays, visant à consolider la croissance économique et à mobiliser toutes les ressources domestiques de l'ingénierie finan-

cière». Les sociétés de capital-investissement sont appelées à jouer un rôle essentiel dans le développement des entreprises à fort potentiel de croissance, grâce à un apport significatif de ressources financières, la reconfiguration industrielle et technologique des entreprises pour accompagner les transformations structurelles de l'économie, ainsi que la dynamisation du marché financier à travers la session en bourse des parts sociales qu'elles détiennent. Pour atteindre les objectifs fixés, en premier la dynamisation de ce segment d'activité, le ministre des Finances a donné des instructions afin que soit établie une «feuille de route précise» prenant en compte les recommandations faites au cours de la réunion qui a permis au directeur général du Trésor et de la comptabilité de présenter un état des lieux et les défis auxquels sont confrontées les sociétés de capital-investissement notamment en matière de gouvernance, de management et de formation mais également d'identifier les insuffisances constatées, nécessitant la mise en place de programmes de formation adaptés pour développer les compétences des ressources humaines, l'amélioration des mécanismes de gouvernance et de management et l'instauration de contrats d'objectifs et de performance.

N. I.

## TLEMCCEN

# La BDL organise une journée dédiée à l'ouverture de son capital aux investisseurs

Dans le cadre de l'ouverture de son capital aux investisseurs algériens, la Banque de développement local (BDL) a organisé, jeudi dernier, à l'hôtel «Les Zianides» de Tlemcen, une journée dédiée à la vente de ses actions qui se déroulera sur une période de souscription d'un mois, allant du 20 janvier au 20 février 2025, en vue d'accroître les performances de la BDL, intégrer de nouveaux associés et réaliser une augmentation de la trésorerie.

Cette rencontre régionale regroupant plusieurs cadres de la direction de la banque BDL de Tlemcen et responsables des agences des wilayas de Aïn-Témouchent, Saïda, El Bayadh, Naâma et Tlemcen ainsi que l'ensemble des investisseurs et partenaires de la BDL a été animée par Kamel Hadjout et Lazhar Rahmani, respectivement directeur du commerce international et directeur du capital humain au niveau de la direction générale de la banque BDL d'Alger. Après l'allocation de bienvenue du directeur régional de Tlemcen, Boulares Zied, le chargé du commerce international a présenté par data show un exposé sur les activités de la

BDL (créée par le décret n.85/85 du 30 avril 1985) et les objectifs de cette opération d'augmentation du capital de la BDL visant à améliorer la situation financière de cette société par actions (SPA) et de disposer de fonds ressources propres de l'émetteur banque BDL.

«L'augmentation de capital de la BDL est une volonté des responsables et cadres de la banque, en vue d'accroître les financements, que cela soit pour soutenir les investissements, recapitaliser, renforcer la solidité financière de la banque et le financement de l'économie nationale. L'augmentation de capital est donc un élément important de la vie de notre



banque, qui est versée dans le financement, notamment de la PME/PMI, les particuliers et les professions libérales. Elle exerce aussi l'activité prêts sur gages en Algérie et propose plusieurs formes de financement tels que le leasing et le capital investissement à travers des sociétés filiales et des services à valeur ajoutée comme la carte monétique à travers d'autres sociétés spécialisées.

La BDL est membre essentiel des réseaux internationaux de paiement Visa et Mastercard et parraine d'autres banques et institutions financières pour cette activité», a expliqué Kamel Hadjout. Par ailleurs, Lazhar Rahmani a souligné, de son

côté, que «la BDL entame aujourd'hui une étape cruciale dans son histoire avec l'ouverture partielle de son capital et l'offre publique de vente pour 44,2 millions d'actions d'une valeur nominale de 1 000,00 DA, ce qui représente une part de 30 % de son capital social. Le prix d'émission est de 1 400,00 DA algériens avec une décote de 146,39 DA sur une valeur d'action de 1 546,39 DA. Le montant total devant être levé est de 61 880 000 000,00 DA dont 44 200 000 000,00 DA au titre de l'augmentation du capital et une prime d'émission de 17 680 000 000,00 DA».

Pour garantir une large participation à cette opération, l'ora-

leur a fait savoir que la BDL a réparti l'émission de ses actions en trois segments principaux : personnes physiques (40%, 17 680 000 actions), investisseurs professionnels (30%, 13 260 000 actions) et personnes morales publiques et privées (30%, 13 260 000 actions), soit un total de 44 200 000 actions. Les actionnaires des banques et établissements financiers ne sont pas autorisés à donner en nantissement leurs actions ou titres assimilés.

La même source a indiqué que l'action de la BDL sera négociée sur le marché réglementé de la Bourse des valeurs mobilières entre les intermédiaires en opérations de Bourse agréés par la Cosob et ce, dès l'introduction du titre à la cote officielle de la Bourse.

À l'issue de cette journée, les participants ont évoqué plusieurs questions liées aux comptes d'opérations de trésorerie et d'opérations interbancaires de la BDL, les comptes d'opérations avec la clientèle, les portefeuilles titres, les immobilisations, l'indicateur de performance, le ratio de solvabilité et rentabilité prévisionnelles ainsi que les bilans actif et passif et les situations de litiges de la banque BDL.

**Khaled Boumediene**



LOI DE FINANCES 2025

# Quelles mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique

La loi de finances 2025 prévoit des mesures fiscales en faveur de l'industrie cinématographique en Algérie, à travers l'institution de plusieurs taxes et redevances pour alimenter le Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques, un fonds public d'aide à la production cinématographique en Algérie. Signé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ce texte réglementaire, paru au Journal officiel n 84, prévoit dans son article 117, modifiant et complétant les dispositions de l'article 63 de la loi de finances complémentaire pour 2010, l'institution d'une taxe publicitaire mensuelle au taux de 2%, applicable au chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité publicitaire. Le produit de cette taxe est affecté au profit du budget de l'Etat (50%), au compte d'affectation spéciale n 302-157 intitulé «Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques» (25%), et au compte d'affectation spéciale n 302-156 intitulé «Fonds d'aide à la presse écrite, audiovisuelle, électronique et des actions de formation et de perfectionnement des journalistes et des professionnels de la presse» (25%). Par ailleurs, l'article 121 de cette même loi institue une taxe au profit du

*technique et de l'industrie cinématographiques», sur la délivrance des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique. Les tarifs appliqués sur la délivrance des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique sont fixés comme suit: tournage cinématographique (20 000 DA), activité d'entreprise cinématographique (20 000 DA), activité de distribution de films cinématographiques (20 000 DA), activité d'exploitation de salles de cinéma (20 000 DA), activité de reproduction et de distribution des vidéogrammes (20 000 DA), visa pour l'exploitation commerciale de films cinématographiques (10 000 DA), déclaration d'exercice de l'activité relative aux services cinématographiques (20 000 DA), et déclaration d'exercice des activités d'exploitation cinématographique à travers les supports d'enregistrement et de diffusion sur les plates-formes électroniques (20 000 DA).*

## REDEVANCES

Selon les dispositions de cet article (121), le renouvellement des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique est soumis au paiement des mêmes taxes (susmentionnées), perçues par le receveur des impôts habilité, comme en matière de droit de timbre. Toujours dans le cadre des mesures visant à soutenir

l'industrie cinématographique, l'article 222 de cette loi prévoit, d'autre part, l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte d'affectation spéciale n 302-157, intitulé «Fonds national pour le développement de la technique et de l'industrie cinématographiques». En recettes, ce compte retrace les produits des redevances applicables aux billets d'entrée aux salles de cinéma, des taxes perçues au titre de la délivrance des visas et autorisations, une quote-part du produit de la taxe de publicité, les dotations du budget de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que toutes autres contributions ou ressources, dons et legs. En dépenses, ce compte retrace les aides destinées à la production, à la distribution, à l'exploitation et à l'équipement cinématographique, les dotations aux établissements sous tutelle par décision du ministre chargé de la culture au titre des dépenses liées aux opérations qui leur sont confiées. L'exécution des opérations financières au titre de ce fonds est effectuée sous le contrôle de l'administration centrale du ministère chargé de la Culture, après souscription d'un cahier des charges définissant les responsabilités, les droits et les obligations de chacune des parties, selon le même article, qui précise que le ministre chargé de l'industrie cinématographique est l'ordonnateur de ce compte.



# La BDL veut attirer les investisseurs

● La BDL, qui tend à se développer et à s'étendre à l'ouest du pays, a organisé, dans l'optique de l'ouverture de son capital, une rencontre d'information et de sensibilisation, mardi soir à l'hôtel Bay, au profit des opérateurs économiques et des investisseurs de la région d'Oran.



Siège de la Banque de développement local à Oran

Dans la perspective de l'ouverture du capital de la Banque de développement local (BDL) et le début de la période de souscription fixée entre le 20 janvier et le 20 février, une rencontre d'information et de sensibilisation au profit des opérateurs économiques et des investisseurs de la région d'Oran a été organisée, mardi soir, à l'hôtel Oran Bay (ex-Sheraton), en présence des directeurs généraux de la Banque en question, de la Bourse d'Alger et de la Cosob. Dans une déclaration en marge de la cérémonie, Youcef Lalmas a mis en avant l'intérêt qu'il y a, pour sa banque, à augmenter ses capacités de financement pour mieux contribuer à l'essor de l'économie du pays, mais aussi pour redynamiser la Bourse qui a connu ces derniers temps

un certain ralentissement. La BDL, elle-même affichant des résultats positifs et des perspectives encourageantes pour les prochaines années, tend aussi à se développer et à étendre son réseau, notamment à l'ouest du pays en donnant comme exemple l'inauguration, le même jour, d'une nouvelle agence à Hammam Bouhdjar (wilaya de Aïn Témouchent). En réponse à une question, le DG de la BDL a considéré que l'entrée en Bourse des banques publiques est une initiative qui reste encore nouvelle, et que l'expérience du CPA, la première à franchir le pas, a été bien analysée, laissant entendre que la décision de la BDL à lui emboîter le pas a été mûrement réfléchi. La très forte participation enregistrée dans ce cadre-là est jugée très importante dans la mesure

où elle contribue également à l'inclusion financière avec l'absorption des capitaux qui échappaient jusque-là au circuit formel. «Nous avons le Syndicat des banques qui nous accompagne, et c'est pour cela que ce sont en tout 1300 agences qui sont concernées par l'accueil des souscripteurs», a-t-il indiqué, pour signifier que les agences des autres établissements sont mises à contribution en plus de Société Générale. «L'objectif recherché par cette opération est à la fois direct et indirect, car il permet également de rehausser l'image de marque de la banque, car l'entrée en Bourse exige plus de transparence, une gestion optimale mais aussi, même si le processus est déjà en cours, une adaptation technologique autant dans le fonctionnement que dans

la promotion de nouveaux services et produits financiers», a-t-il également indiqué. L'augmentation du capital par appel public à l'épargne concerne un montant global de l'épargne à lever de 61,88 milliards de dinars. Le nombre d'actions émises est de 44,2 millions pour un prix d'émission fixé à 1400 DA. Un taux de 40%, soit 1 768 000 actions, est réservé aux personnes physiques de nationalité algérienne résidentes (avec un seuil minimum d'achat fixé à 10 actions). Le reste est partagé moitié-moitié entre les investisseurs professionnels (institutionnels et qualifiés) pour un seuil minimal d'achat de 1000 actions et les personnes morales publiques et privées de droit algérien avec un seuil minimal de 500 actions. **Djamel Benachour**

رصيد إيجابي لميزان المدفوعات بـ1.03 مليار دولار

# نمو الناتج المحلي الخام للتلثاني الثاني بـ3.6 بالمائة

قدر بنك الجزائر الرصيد الإجمالي لميزان المدفوعات الجزائري خلال السداسي الأول من 2024 بنحو 1.03 مليار دولار، مسجلا بذلك فائضا إيجابيا، فيما بلغ رصيد حساب رأس المال نحو 1.38 مليار دولار ورصيد الحساب الجاري 349 مليون دولار، بينما سجل الناتج المحلي الخام برسم التلثاني الثاني من 2024 نموا بـ3.6 بالمائة.



## حفيظ صواليلي

● يعرف حساب رأس المال بأنه مؤشر يقيس صافي التدفقات المالية بين الدولة والعالم الخارجي ويسجل التحويلات الرأسمالية والمعاملات في الأصول غير المالية غير المنتجة، كما يعكس وضع الاستثمارات الأجنبية والمحلية.

ومن مكونات حساب رأس المال التحويلات الرأسمالية والأصول غير المنتجة غير المالية. وتكمن أهمية رصيد حساب رأس المال على المستوى الاقتصادي في كونه مؤشرا لجاذبية الاستثمار وقياس الثقة في الاقتصاد وتقييم الاستقرار المالي وكذا رصد حركة رؤوس الأموال.

أما الرصيد الإجمالي لميزان المدفوعات فهو المحصلة النهائية لجميع المعاملات الاقتصادية بين دولة ما والعالم الخارجي خلال فترة زمنية معينة (عادة سنة)، وهو يشمل الحساب الجاري الذي يتضمن الميزان التجاري (المصادر والواردات من السلع) وميزان الخدمات وتحويلات الدخل والتحويلات الجارية، أما الحساب الرأسمالي والمالي فإنه يشمل الاستثمارات المباشرة والاستثمارات المحفظة والقروض والودائع والمساعدات الرأسمالية.

يشار إلى أن رصيد الحساب الجاري لميزان المدفوعات هو

ويتم تقدير الناتج على أساس مجموع القيم المضافة لجميع القطاعات أو مجموع الاستهلاك زائد الاستثمار والإنفاق الحكومي (والصادرات - الواردات) أو مجموع الأجور زائد الأرباح والريع والفوائد، وعادة ما يقاس بالأسعار الجارية (الاسمي) أو الأسعار الثابتة (الحقيقي) ويحسب على أساس سنوي أو ربع سنوي ويشمل فقط الإنتاج داخل الحدود الجغرافية للدولة، حيث يشمل الإنتاج المحلي للمؤسسات الوطنية والأجنبية والسلع والخدمات النهائية (لتجنب الازدواج الحسابي) والأنشطة الاقتصادية المسجلة رسميا.

ح. ص

الجزائر، من خلال المؤشرات التي نشرت على موقعه الإلكتروني، تطور الكتلة النقدية بنسبة 10.01 بالمائة في نهاية نوفمبر 2024 مقابل تسجيل نسبة 10.94 بالمائة لمؤشر تطور التداول النقدي و5.55 بالمائة بالنسبة لتطور القروض الموجهة للاقتصاد. وبالنسبة لمؤشر القطاع الحقيقي، فقد أشار بنك الجزائر إلى تطور الناتج المحلي الخام للتلثاني الثاني من 2024 (وفق قاعدة حساب 2001) بـ3.6 بالمائة، علما أن الناتج المحلي الخام هو مؤشر اقتصادي يقيس القيمة الإجمالية للسلع والخدمات المنتجة داخل حدود دولة معينة خلال فترة زمنية محددة (عادة سنة).

مؤشر اقتصادي مهم يقيس الفرق بين إجمالي المدفوعات الداخلة والخارجة للدولة مع بقية العالم خلال فترة زمنية معينة (عادة سنة)، وهو يتكون من أربعة عناصر رئيسية هي الميزان التجاري أي الفرق بين قيمة الصادرات والواردات من السلع وميزان الخدمات: الفرق بين صادرات وواردات الخدمات وكذا ميزان الدخل، على غرار صافي الدخل المتحصلة من الخارج، مثل أرباح الاستثمارات، تحويلات العاملين في الخارج والتحويلات الجارية مثل المساعدات والمنح، وعندما يكون الرصيد موجبا، فذلك يعني أن الدولة تحقق فائضا في معاملاتها مع العالم الخارجي. من جانب آخر سجل بنك





وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



f

@MFinancesdz

YouTube

وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger